



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit

Le quatorze juin à vingt-et-une heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 juin 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Philippe DUGARD, Elisabeth MESSAGER, Janick CHEVALIER, Marie ROUYERE, Alain BOUTIGNY, Olivier ROBERT, Franziska JADIN, Claudette DOS SANTOS, Michel MONTFERMÉ, Bruno IMHOFF, Isabelle BRARD, Jean-Claude GUEHENNEC, Anne-Lise AUFFRET, Isabelle HATIER, Martine POYER, Frédéric LUZI, Jean-Pierre DUTORTE, formant la majorité des membres en exercice,

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pierre DEBUE donne pouvoir à Olivier ROBERT, Marie GOURSAUD de MERLIS à Serge CASERIS, Françoise HALOT à Philippe DUGARD, Monique CARUSO à Isabelle BRARD, Stéphane LEDOUX à Bruno IMHOFF,

ABSENTS EXCUSÉS : Christèle COLOMBIER, Laurence HAFEMEISTER, Julien AYACHE, Bruno DELABARRE, Paul Marie EDWARDS, Myriam IKHLEF,

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HATIER

Délibération n° 2018/25

Objet : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'installation de M. Jean-Pierre DUTORTE en qualité de conseiller au sein du Conseil Municipal

DIT que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

Délibération n° 2018/26

Objet : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EN DATE DU 28 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018.

Objet : DECISIONS DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A REÇU compte rendu des décisions prises en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision DE2018/16 en date du 23/02/2018

DE SIGNER avec la société MPR l'avenant n° 2, lot 1 du marché n° 2017-01-00 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Vincent, de prolonger la durée des travaux jusqu'au 27 avril 2018.

Décision DE 2018/17 en date du 22/03/2018

DE SIGNER avec la société LEGER l'avenant n° 1, lot 2 du marché n° 2017-01-00 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Vincent, de prolonger la durée des travaux jusqu'au 27 avril 2018.

Décision DE2018/18 en date du 22/03/2018

DE SIGNER avec la société TEMPIER l'avenant n° 1, lot 3 du marché n° 2017-01-00 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Vincent, de prolonger la durée des travaux jusqu'au 27 avril 2018.

Décision DE2018/19 en date du 22/03/2018

DE SIGNER avec la société BARTHE BORDEREAU l'avenant n° 2, lot 4 du marché n° 2017-01-00 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Vincent, de prolonger la durée des travaux jusqu'au 27 avril 2018.

Décision DE2018/20 en date du 22/03/2018

DE SIGNER avec la société UTB l'avenant n° 1, lot 5 du marché n° 2017-01-00 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Vincent, de prolonger la durée des travaux jusqu'au 27 avril 2018.

Décision DE2018/21 en date du 22/03/2018

DE SIGNER avec SEGEX ENERGIE l'avenant n° 1, lot 6 du marché n° 2017-01-00 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Vincent, de prolonger la durée des travaux jusqu'au 27 avril 2018.

Décision DE2018/22 en date du 29/03/2018

DE SIGNER la convention avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature pour une durée de trois ans.

Décision DE2018/23 en date du 30/03/2018

DE REALISER les travaux relatifs à la remise en état du sol sportif de la salle polyvalente et de solliciter de la Région la subvention correspondante.

Décision DE2018/24 en date du 30/03/2018

D'AUTORISER la signature avec le Syndicat d'Energie des Yvelines de la convention qui prévoit les modalités de réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre et qui précise les missions d'assistance et de conseil pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement et d'éclairage public ainsi que des travaux de voirie.

Décision DE2018/25 en date du 24/03/2018

D'AUTORISER la signature de la convention n° CNV-QSN-54-17-00093487 relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications ORANGE de la rue de Romilly ; et **DIRE** que les travaux seront réalisés en conformité avec les normes en vigueur et porteront simultanément sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public basse tension et de communications ORANGE.

Décision DE2018/26 en date du 03/04/2018

DE SIGNER la convention avec la société ARPEGE concernant deux journées de formation à l'utilisation du logiciel MELODIE OPUS pour 3 agents pour un montant de 2.100 € T.T.C.

Décision DE2018/27 en date du 04/04/2018

DE SOLLICITER auprès de la Préfecture une subvention relative à la dotation de solidarité rurale (DSR) instituée par l'Etat au titre des dégâts occasionnés par les événements climatiques de janvier 2018.

Décision DE2018/28 en date du 04/04/2018

DE SIGNER un contrat de service avec la société BCL Associés pour la maintenance du standard téléphonique de la crèche pour une durée d'un an renouvelable, pour un montant de 210 € H.T. par an.

Décision DE2018/29 en date du 04/04/2018

DE SIGNER avec la société BCL Associés un contrat de service pour la maintenance du standard téléphonique de la mairie pour une durée d'un an renouvelable, pour un montant de 900 € H.T. par an.

Décision DE2018/30 en date du 05/04/2018

DE SOLLICITER auprès de la Région, le fonds d'urgence pour les dégâts occasionnés par les inondations du mois de Janvier 2018.

Décision DE2018/31 en date du 05/04/2018

DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental au titre du programme départemental 2016/2019 d'aide aux communes en matière de voirie, une subvention pour la rue de Romilly qui s'élèvera à 58.341 € soit 28,47% du montant des travaux plafonnés à 204.922,50 € HT

Décision DE2018/32 en date du 06/04/2018

DE SIGNER la proposition de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat ayant pour objet de préciser la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale et de déterminer les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Décision DE2018/33 en date du 07/04/2018

DE SIGNER avec la société GAP HYGIENE SANTÉ un contrat d'une durée de 4 ans, pour la gestion, l'exploitation et la maintenance, du dispositif de collecte automatisé des déchets de soins à risques infectieux, pour un montant annuel de 1.694 € TTC

Décision DE2018/34 en date du 07/04/2018

DE FAIRE APPEL au Docteur Jean-Marc LE QUERE afin d'effectuer une expertise dans le cadre de la saisine de la Commission de Réforme et **DE PAYER** au médecin la somme de 100 € en contrepartie de la prestation

Décision DE2018/35 en date du 04/04/2018

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet TESSIER PONCELET pour l'installation d'un sol sportif intérieur à déformation surfacique sur un dallage existant. Le montant des honoraires au titre de ce marché s'élève à 7.780 € H.T.

Décision DE2018/36 en date du 10/04/2018

D'ATTRIBUER le marché de dissimulation de réseaux de réfection de voirie de la rue de Romilly (entre la rue de la Marne et la rue Aristide Briand) au groupement BOURGEOIS TP/TAQUET, pour un montant de 417.626 € H.T.

Décision DE2018/37 en date du 11/04/2018

D'ATTRIBUER le contrat de vérification des hydrants communaux à l'entreprise GARCIA pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2018, pour un montant annuel de 2.343 € H.T.

Décision DE2018/38 en date du 14/04/2018

D'ATTRIBUER le marché de travaux de restauration de l'église Saint Vincent comme suit :
Lot 1 Installation communes de chantier, échafaudages, protections, maçonnerie, pierre de taille et drainage à l'entreprise GENESTE pour un montant de 211.937,63 € H.T. **Lot 4** Restauration de vitraux à l'entreprise Atelier Art Vitrail pour un montant de 26.103 € H.T. Les lots 2, et 3 sont déclarés infructueux.

Décision DE2018/39 en date du 14/04/2018

DE SIGNER avec la société GRENKE l'avenant n° 1 de prolongation de la durée du contrat du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018 pour un montant de 1.800 € H.T. Le nouveau montant du marché est donc de 19.800 € H.T.



Décision DE2018/40 en date du 14/04/2018

DE SIGNER avec la société EURO MAINTENANCE l'avenant n° 1 de prolongation de la durée du contrat du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018. Le montant total de l'avenant sera déterminé par application du coût copie, au nombre de copies et impressions réellement effectuées.

Décision DE2018/41 en date du 21/04/2018

DE FAIRE APPEL au Docteur Sonia AIOUCH afin d'effectuer une expertise dans le cadre de la saisine de la commission de réforme et **DE PAYER** au médecin la somme de 100 € en contrepartie de la prestation.

Décision DE2018/42 en date du 25/04/2018

DE SIGNER avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France, la convention n° 2016/151 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental des expertises médicales et des différents frais y afférents pour une durée de trois ans.

Décision DE2018/43 en date du 25/04/2018

D'ADHÉRER à la FONDATION DU PATRIMOINE Ile-de-France pour une durée d'un an et pour un montant de 300 €.

Décision DE2018/44 en date du 16/05/2018

DE DONNER son accord pour la restauration du tableau « La Pentecôte » de François-Edouard PICOT, selon les devis des ateliers Joyerot, Guttin et Seigneury pour un montant T.T.C. de 11.784 €. et **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental, une subvention de 65% du montant des travaux T.T.C.

Décision DE2018/45 en date du 16/05/2018

DE PRESENTER un dossier de demande de subvention représentant 30% du montant de la dépense, dans le cadre de la programmation DETR 2018 pour l'installation complémentaire de vidéo surveillance sur l'ensemble de la commune dont les travaux s'élèvent à 142.650 € H.T.

Décision DE2018/46 en date du 16/05/2018

DE PRÉSENTER un second dossier de demande de subvention représentant 30% du montant total de la dépense, dans le cadre de la programmation DETR 2018 pour le renouvellement des vidéoprojecteurs des écoles élémentaires Jean Jaurès et Clos de la Salle **ET DE FINANCER** le solde de l'opération soit 4.676 € H.T.

Décision DE2018/47 en date du 17/05/2018

DE SIGNER un contrat de service avec la société ICM Services pour la fourniture d'application hébergée dans le cadre de la prestation d'infogérance pour une durée de douze mois, pour un montant de 215 € H.T. /an.

Décision DE2018/48 en date du 17/05/2018

DE SIGNER avec la société MPR l'avenant n° 3, lot 1 du marché n° 2017-04-00 relatif aux travaux de restauration de l'église Saint Vincent : Diminution du montant de la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 de 15.932,71 € H.T., prestation non réalisée concernant la restauration de l'arc intérieur du transept nord sous le clocher. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 302.998,59 € H.T.

Décision DE2018/49 en date du 02/05/2018

D'ATTRIBUER le contrat d'entretien du terrain d'honneur à l'entreprise SOTREN pour un montant de 5.170 € H.T.

Décision DE2018/50 en date du 01/06/2018

DE DÉSIGNER le Cabinet TIRARD & Associés afin de réaliser un audit sur le projet de construction sis 12/14, rue du Général Leclerc

Décision DE2018/52 en date du 25/05/2018

DE PRÉSENTER un second dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'opération « Bouclier de sécurité » pour les travaux d'installation complémentaire de 11 caméras de vidéo protection sur le territoire de la commune pour un montant de 142.650 € H.T. et de financer le solde à la charge de la commune pour un montant de 85.590 € T.T.C.

Délibération n° 2018/27
Objet : VILLE – COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget communal de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion de la ville pour l'exercice 2017 comme suit :

RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2017
(hors restes à réaliser d'investissement)

COMPTE DE GESTION

RESULTATS 2017

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	7.450.624,30 €	2.170.570,76 €
Dépenses de l'exercice	5.867.276,39 €	1.883.506,48 €
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>	=	=
Excédent	1.583.347,91 €	287.064,28
Déficit		
<i>Résultat antérieur 2016</i>	+	+
Excédent	500.000,00 €	2.033.788,77 €
Déficit		
<i>Résultat global</i>	=	=
Excédent global	2.083.347,91 €	2.320.853,05 €
Déficit global		

Global	Excédent	4.404.200,96 €
	Déficit	

Délibération n° 2018/28
Objet : VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif communal 2017, dont les résultats d'exécution sont les suivants :



RESULTATS 2017			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes de l'exercice	7.450.624,30 €	2.170.570,76 €	877.347,50 €
Dépenses de l'exercice	5.867.276,39 €	1.883.506,48 €	757.418,75 €
<i>Résultat de l'exercice 2017</i> = =			
Excédent	1.583.347,91 €	287.064,28 €	119.928,75 €
Déficit			
<i>Résultat antérieur 2016</i> + +			
Excédent	500.000,00 €	2.033.788,77 €	
Déficit			
Résultat global = = 119.928,75 €			
Excédent Global	2.083.347,91 €	2.320.853,05 €	
Déficit Global			

Global	Excédent	4.524.129,71 €
	Déficit	

ARRETE les résultats définitifs présentés ci-dessus,

ADOpte le Compte Administratif 2017.

Délibération n° 2018/29
Objet : ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessous :

	Réalisation	
	Exploitation	Investissement
Recettes de l'exercice	143.260,13 €	109.777,19 €
Dépenses de l'exercice	49.335,14 €	113.665,41 €
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>	=	=
Excédent	93.924,99 €	
Déficit		3.888,22 €
<i>Résultat antérieur 2016</i>	+	+
Excédent	40.000,00 €	148.001,49 €
Déficit		
	=	=
Excédent global	133.924,99 €	144.113,27 €

Global

Excédent	278.038,26 €
Déficit	

Délibération n° 2018/30
Objet : ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif assainissement 2017 dont les résultats d'exécution sont les suivants :

	Réalisation	
	Exploitation	Investissement
Recettes de l'exercice	143.260,13 €	109.777,19 €
Dépenses de l'exercice	49.335,14 €	113.665,41 €
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>	=	=
Excédent	93.924,99 €	
Déficit		3.888,22 €
<i>Résultat antérieur 2016</i>	+	+
Excédent	40.000,00 €	148.001,49 €
Déficit		
	=	=
Excédent global	133.924,99 €	144.113,27 €

Global

Excédent	278.038,26 €
Déficit	

ARRETE les résultats définitifs présentés ci-dessus,
ADOpte le compte administratif Assainissement 2017.



Délibération n° 2018/31
Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix Pour, 3 Contre Anne-Lise AUFFRET, Bruno IMHOFF, Stéphane LEDOUX, 2 Abstentions Martine POYER, Frédéric LUZI,

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2018/32
Objet : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX COMMISSIONS
Urbanisme et Développement Durable - Vie associative et animation

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Pierre DUTORTE en remplacement de M. Romain FISCHER dans les commissions suivantes :

- Commission urbanisme et développement durable
- Commission vie associative et animation.

Délibération n° 2018/33
Objet : PERMIS DE DEMOLIR – PASSAGE SAINT VINCENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à déposer un permis de démolir relatif au bâtiment sis passage Saint Vincent, parcelle cadastrée AD 245.

Délibération n° 2018/34
Objet : CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE (CT) LOCAL COMMUN AVEC LE CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECIDE la création d'un comité technique local commun compétent pour les agents de la ville et du CCAS du Mesnil-le-Roi

DIT que l'organe délibérant de la Commune fixera les modalités de mise en place du comité technique.



Délibération n° 2018/35
Objet CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
(CHSCT) LOCAL COMMUN AVEC LE CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

DECIDE de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) local commun à la Commune et au Centre Communal d'Action Sociale, instance unique compétente à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement public rattaché ;

DIT que l'organe délibérant de la commune fixera les modalités de mise en place du C.H.S.C.T.

Délibération n° 2018/36
Objet : CHSCT – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL
INSTITUTION DU PARITARISME
DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

FIXE à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois représentants suppléants

MAINTIENT le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DECIDE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Délibération n° 2018/37
Objet : CT– FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL
INSTITUTION DU PARITARISME
DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

FIXE à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois le nombre de représentants suppléants

MAINTIENT le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DECIDE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.



Délibération n° 2018/38

**Objet : TARIF DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AU CENTRE GEORGES BRASSENS
POUR LE BRIDGE CLUB DE MAISONS LAFFITTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

DECIDE de reconduire la convention avec l'association Bridge Club de Maisons-Laffitte pour la période du 1^{er} septembre 2018 à la fin de l'année scolaire 2018/2019 et de maintenir à 500 € le montant de la participation pour l'occupation d'une salle du Centre Georges Brassens.

Délibération n° 2018/39

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB ARTISTIQUE
DU MESNIL LE ROI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

FIXE la subvention à allouer au Club Artistique pour l'année 2018 à 150 €.

DIT que la dépense en découlant est inscrite au budget – chapitre 65.

Délibération n° 2018/40

Objet : SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

ACCEPTTE la proposition d'Ile-de-France Mobilités d'intégrer la commune au projet d'implantation de location de vélos à assistance électrique au plus tard en septembre 2019.

LEVÉE DE LA SEANCE à 22 h 30

Pour extrait
En Mairie, le 15 juin 2018



Le Maire,

Serge CASERIS



VILLE DU MESNIL-LE-ROI

DEPARTEMENT
DES YVELINES

**PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE TIRAGE AU SORT
DES ÉLECTEURS POUR LA FORMATION DU JURY D'ASSISES**

L'an deux mil dix-huit

Le quatorze juin

Nous, Maire du Mesnil-le-Roi (Yvelines)

Vu l'article 261-1 du Code de Procédure Pénale

Avons procédé en séance publique, aux opérations de tirage au sort des électeurs de la Commune, appelés à constituer la liste préparatoire pour la formation du jury d'Assises.

Les résultats du tirage au sort figurent sur la liste ci-annexée, numérotés de un à quinze et arrêtés par nos soins.

Fait au Mesnil-le-Roi, le quinze juin deux mil dix-huit



Le Maire,

Serge CASERIS